

# FLASH INFOS

## spécial Covid-19



### RÉOUVERTURE DE L'ESPACE SERVICES CITOYENS

A partir du **lundi 11 mai 2020**, l'Espace Services Citoyen, accueil général de la mairie réouvrira ses portes aux Santenois, aux horaires habituels :

- Service état civil
- Service scolaire/périscolaire
- Centre Communal d'Action Sociale/Service seniors
- Agence postale

Nous vous accueillerons avec le nécessaire respect des gestes barrières et la distance suffisante. Les agents d'accueil porteront un masque et s'adresseront à vous à travers une paroi en plexiglas. Comme vous en avez eu l'habitude dans les commerces, depuis près de deux mois, les entrées au sein de l'Espace Services Citoyen seront limitées à trois personnes. Nous vous remercions de patienter à l'extérieur en attendant votre tour.

Le Gouvernement recommande le port d'un masque. Nous vous demandons, dans la mesure du possible, d'en porter un lorsque vous viendrez dans les locaux municipaux.

**Le service urbanisme recevra sur rendez-vous à partir de mardi 12 mai.**

**📍 Espace Services Citoyen** - 1 rue la Fontaine Tél : 01 56 32 32 32

**Lundi de 7h30 à 12h et de 13h30 à 17h**

**Mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h**

**Samedi de 8h30 à 13h30**

**📍 Service urbanisme** - Place du Général de Gaulle  
Tél : 01 56 32 32 38

### LA POSTE

L'agence postale communale de Santeny réouvrira ses portes **lundi 11 mai** mais le bureau de Poste de Villecresnes, rue de Cerçay, ouvre déjà chaque matin de 9h à 13h. Vous pouvez y retirer vos recommandés et vos colis qui ont fait l'objet d'un avis de passage dans votre boîte aux lettres depuis le 16 mars 2020.

*Chères Santenoises, chers Santenois,*

*Nous vous espérons en bonne santé après ces deux mois de confinement.*

*Le début du déconfinement approche. Vous êtes sans doute nombreux à l'attendre mais celui-ci devra être progressif. Nous ne devons pas perdre l'habitude des gestes barrières. Nous devons continuer à nous saluer sans poignée de main ou embrassade, nous devons continuer à nous laver les mains le plus souvent possible, nous devons continuer à être prudents.*

*Ce déconfinement signifie la réouverture de plusieurs services publics. Nous devons pour cela anticiper et préparer cette nouvelle étape, afin d'assurer votre protection ainsi que celle des agents municipaux.*

*Plus que jamais, vous pouvez compter sur nous.*

*Ensemble, aujourd'hui, il nous faut continuer à combattre ce virus. Ensemble, demain, nous sortirons vainqueurs de cette crise.*

*Au plaisir de vous revoir très vite,  
Bien cordialement,*

**Jean-Claude Gendronneau,**  
**Maire de Santeny.**



## RÉOUVERTURE DES ÉCOLES DES 40 ARPENTS ET DU COLLÈGE GEORGES BRASSENS

La rentrée scolaire se fera de manière progressive. A l'heure où nous imprimons ce Flash Infos, nous ne disposons pas encore de toutes les informations précises de l'Education Nationale, notamment quant à la composition des classes (classes en demi-groupes ?).

**Le calendrier envisagé par l'Education Nationale qui a été communiqué est le suivant :**

- **Lundi 11 mai** : pré rentrée des enseignants
- **Mardi 12 mai** : rentrée des élèves de Grande Section Maternelle, de CP et de CM2
- **Lundi 18 mai** : rentrée des 6<sup>èmes</sup> et des 3<sup>èmes</sup> au Collège, des Premières et des Terminales au Lycée
- **Lundi 25 mai** : rentrée de toutes les autres classes, Petite et Moyenne Sections Maternelle, CE1, CE2 et CM1, 5<sup>èmes</sup>, 4<sup>èmes</sup> et secondes.

**Côté municipal, nous travaillons avec l'Education Nationale et en partenariat avec les représentants des parents d'élèves, pour accueillir vos enfants dans les meilleures conditions de sécurité, sur les temps scolaires et périscolaires.**

Un protocole regroupant l'ensemble des mesures sera très prochainement réalisé. Celui-ci présentera la nouvelle organisation des temps de restauration (distanciation à table, parcours de service prenant en compte les distances, lieu de mise à disposition de gel et savon...) ainsi que les mesures sur les fonctionnements du groupe scolaire et de l'accueil de loisirs. Un mail d'information sera adressé à chaque famille avant la rentrée scolaire afin d'apporter toutes les précisions nécessaires. Merci de faire rapidement vos inscriptions pour les différents temps d'accueil municipaux via le portail famille (cantine et ALSH des mercredis du mois de mai).

+ d'infos sur : **Portail famille - [www.mairie-santeny.fr](http://www.mairie-santeny.fr)**

## ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE & ALPHABÉTISATION

### Accompagnement scolaire

Depuis la fermeture des écoles, Marie-Christine Bedu assure un suivi téléphonique des enfants inscrits à l'accompagnement scolaire. Elle poursuivra avec son équipe ce suivi téléphonique jusqu'à la fin de l'année scolaire.

### Alphabétisation et apprentissage du français

Cette activité a également été suspendue mi-mars. Les séances ne reprendront qu'à la prochaine rentrée scolaire. Un suivi personnalisé pourra être mis en place à distance.

## DISTRIBUTION DE MASQUES

Comme indiqué dans notre précédent Flash Infos, la commune de Santeny a décidé d'offrir à chacune et chacun d'entre vous un masque en tissu.

L'Etablissement Public Territorial Grand Paris Sud-Est Avenir et le Conseil Départemental du Val-de-Marne ont également décidé d'acheter des masques pour chaque habitant de Santeny.

A l'heure où nous imprimons ce Flash Infos, nous n'avons pas l'assurance d'avoir reçu les masques de nos partenaires avant le 11 mai.

**En revanche, nous aurons bien reçu ceux commandés par la commune.**

Nous aurions aimé faire une distribution groupée mais afin d'être certains que tous puissent être équipés et protégés dès lundi 11 mai, **nous procéderons à la distribution rue par rue entre le lundi 4 mai et le mercredi 6 mai 2020**, a minima, du masque communal.

**Tous les Santenois nés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2008 recevront un masque de la part de la commune.**

**Tous les Santenois nés après le 1<sup>er</sup> janvier 2008 recevront deux masques de la part de la commune.**

Les masques seront déposés par des élus membres du conseil municipal, dans une enveloppe, dans votre boîte aux lettres.

**Lavez votre masque avant de le porter.**

## Procédure à suivre :

- Remplir le document ci-joint en inscrivant clairement les noms prénoms et dates de naissance de toutes les personnes de votre foyer.
- Coller ce document avec du scotch sur votre boîte aux lettres avant 9h du matin le jour de distribution prévu dans votre rue, suivant le programme ci-joint

Au moment du dépôt des masques dans votre boîte aux lettres, nous récupérerons ce document, ayant valeur de reçu.

**Attention ! En l'absence de document sur votre boîte, nous ne déposerons pas de masque.**

## LE MASQUE DE SANTENY

Nous avons souhaité que nos masques soient fabriqués localement, commandés auprès d'une société de Santeny ;

En tissu de couleur blanche, lavable en machine, stérilisé à l'ozone, il vous protégera des postillons des personnes extérieures et protégera les personnes autour de vous si vous-même étiez malade. Produit certifié OEKO TEX® Standard 100 Class 1

### Utilisation du masque :

- Le masque doit être changé toutes les 4 heures. Si vous partez travailler toute la journée, prévoyez un 2<sup>ème</sup> masque propre rangé dans un sachet de congélation.
- Lavez vos masques à 40° ou 60° après chaque utilisation.

Le port du masque risque de se prolonger. N'hésitez pas à fabriquer vos propres masques.

### Vous avez des talents en couture ?

**Rejoignez l'équipe couture de l'ACS en contactant Madame de PAOLA : dpsylvie@free.fr**



# Distribution de masques en tissu à Santeny

## Membres du foyer nés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2008 : 1 masque /personne

1. Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Date de naissance : \_\_\_\_\_

2. Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Date de naissance : \_\_\_\_\_

3. Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Date de naissance : \_\_\_\_\_

4. Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Date de naissance : \_\_\_\_\_

5. Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Date de naissance : \_\_\_\_\_

6. Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Date de naissance : \_\_\_\_\_

## Membres du foyer nés après le 1<sup>er</sup> janvier 2008 : 2 masques /personne

1. Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Date de naissance : \_\_\_\_\_

2. Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Date de naissance : \_\_\_\_\_

3. Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Date de naissance : \_\_\_\_\_

4. Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Date de naissance : \_\_\_\_\_

5. Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Date de naissance : \_\_\_\_\_

6. Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Date de naissance : \_\_\_\_\_

Total des masques :

**Adresse**  
N° et nom de rue :

Tél :

Email :

Pour toute difficulté rencontrée quant à cette distribution, merci de contacter la mairie au 01 56 32 32 32 ou 01 56 32 32 49

## Planning de distribution

### Lundi 4 mai

Maisons de Marianne  
Impasse du Hauts des Pendants

### Mardi 5 mai

Avenue du Général Leclerc  
Rue du Point du Jour - Route de Paris  
Rue des Marais - Rue de la Prairie  
Ferme des Marais - Rue du Bras de Fer  
Rue de la Libération - Rue Jacques Prévert  
Rue Pierre de Ronsard - Rue George Sand  
Rue Alfred de Musset - Rue Nouvelle  
Rue des 3 Noyers - Rue de la Gare  
Rue du Château d'Eau - Allée des Platanes  
Impasse du Chemin vert - Impasse du Vivier  
Avenue de la Saussaye  
Rue du Vallon - Rue du Coteau  
Rue du Regard - Rue des Gravières  
Rue de la Source - Place de Gondy  
Grande Rue - Rue de la Cavette  
Ruelle du Clos - Rue du Rocher  
Rue de l'Eglise - Rue de la Mairie  
Rue de la Fontaine - Route de Marolles  
Allée des Petites Friches  
Rue Henri Dunant - Allée du Château  
Impasse des Terrasses  
Chemin des Vignes - Rue de Lésigny  
Rue du Pré Brûlé - Rue de la Dimeresse  
Allée du Grand-Duc - Voie aux Vaches  
Rue Albert Roussel  
Rue François Couperin (depuis la rue du Rocher  
jusqu'à la rue Camille Saint-Saëns)  
Rue Camille Saint-Saëns - Rue César Franck  
Rue Gabriel Fauré (depuis la rue Couperin jusqu'à  
la rue Camille Saint-Saëns)

### Mercredi 6 mai

Rue de la Garenne - Rue du Réveillon  
Route de Marolles  
(de Marolles jusqu'au Pré Fézard)  
Chemin du Pré Fézard  
Chemin du Haut Montanglos  
Clos Santenois - Impasse G. Brassens  
Rue François Couperin  
(depuis Camille Saint-Saëns)  
Rue Jean-Baptiste Lully  
Rue Pauk Dukas - Rue Claude Debussy  
Rue Bizet - Rue Maurice Ravel  
Rue Delibes - Rue Berlioz  
Rue Gabriel Fauré  
(depuis la rue Camille Saint-Saëns  
jusqu'à la forêt)  
Rue Ernest Chausson - Rue Charpentier  
Rue Darius Milhaud - Rue Charles Gounod  
Rue Francis Poulenc - Rue Erik Satie  
Rue Henri Sauguet  
Rue du Rocher depuis rond-point  
Rue Arthur Honegger - Rue Olivier Messiaen  
Rue Jean-Philippe Rameau  
Rue Emmanuel Chabrier



## CHASSE AUX ŒUFS, CUEILLETTE DU MUGUET DU 1<sup>ER</sup> MAI

Au mois d'avril, nous avons organisé une chasse aux œufs virtuelle sur notre site internet : les enfants devaient débusquer 5 œufs bien cachés au fil des pages... Vous avez été nombreux à participer. Un tirage au sort a permis de désigner 15 gagnants qui se sont régalés de bons chocolats, bien réels ceux-ci !



Devant le succès de cette chasse, nous avons renouvelé l'expérience pour les plus grands : une cueillette virtuelle de muguet sur notre site internet du 24 au 29 avril ! Les gagnants seront tirés au sort le 30 avril par

les enfants de personnel soignant qui passent leurs journées au centre de loisirs. Ils auront ensuite la surprise de trouver devant leur porte des pots de muguet, bien réels eux aussi.

## REPRISE DES ACTIVITÉS ASSOCIATIVES EN SEPTEMBRE 2020

Déconfinement progressif, interdiction de rassemblements, application du principe de précaution : en accord avec les présidents des associations, nous avons décidé que les activités associatives ne reprendraient qu'en septembre.

## RÉOUVERTURE DES DÉCHETTERIES

Réouverture de la déchetterie de Varennes-Jarcy à partir de lundi 4 mai sauf jours fériés : nombre de véhicules régulé, attestation de déplacement obligatoire. Toutes les autres déchetteries, y compris celle de Brie-Comte-Robert, réouvriront à partir du lundi 11 mai.

## CÉLÉBRATION DU 8 MAI

En cette période de confinement, la cérémonie ne pourra se tenir comme les années précédentes et ne pourra être suivie d'un moment convivial avec l'association des anciens combattants (ASAC).

Toutefois, Monsieur le Maire et Monsieur le Président de l'ASAC se rendront dans la matinée du 8 mai, sans présence de public, déposer une gerbe de fleurs devant le monument aux morts, marquant un moment recueillement en mémoire des soldats victimes de la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale.

*Cet instant sera diffusé en direct sur la page Facebook de la Ville (l'horaire sera communiqué la veille).*